

Commune de Marbache

**Réunion publique du
19 mai 2014**

**Rythmes de l'Enfant pour
2014**

APPLICATION DU DECRET

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013

prévoit :

- Mise en application de la réforme à la rentrée 2014
- retour à la semaine de 4 jours et demi
- lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi
- 5h30 maximum par journée
- 3h30 maximum par demi-journée
- pause méridienne d'1h30 minimum
- 24h hebdomadaires d'enseignement sur 9 demi-journées
- 36h complémentaires annuelles d'activités pédagogiques assurées par les enseignants

Objectifs :

- mieux apprendre
- favoriser la réussite scolaire de tous

Activités péri-éducatives :

- 3h hebdomadaires (soit l'équivalence des heures reportées le mercredi matin)

Par délibération en date du 27 février 2013, le Conseil Municipal a demandé le report de l'application de la réforme en septembre 2014 et a décidé d'appliquer les rythmes scolaires comme suit :

les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

Au niveau national en 2013, 22 % des effectifs de l'enseignement public bénéficient de la nouvelle organisation du temps scolaire, en effet 4 000 communes sur 36 000 ont appliqué cette réforme.

Le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 autorise:

- Semaine de 8 demi-journées dont 5 matinées
- Regroupement des activités péri-éducatives sur une seule demi-journée au choix
- 6h00 maximum par journée
- 3h30 maximum par demi-journée
- 24H00 maximum par semaine
- Allongement de la durée de l'année scolaire si moins de 24h d'école par semaine.
- A titre expérimental pour une durée de 3 ans

LA COMMUNE ET SES PARTENAIRES

Sa population :

- 1776 habitants
- Ecole élémentaire : actuellement 116 enfants
- Ecole maternelle : actuellement 68 enfants

Les associations concernées :

- Familles Rurales :
 - garderie périscolaire (temps périscolaire, petites vacances, mercredis)
 - service restauration

- MJC :
 - mercredis récréatifs
 - CLSH (centres aérés) pendant les vacances scolaires

- autres structures :
 - Médiathèque Municipale
 - associations sportives, culturelles et historiques

Les salles disponibles :

MJC	Foyer
	Salle de réunion
Garderie	Salle à manger
	Salle de jeux
	Ancien bureau à l'étage

Ecole maternelle

Dortoir

Préau

Salle d'activités

Ecole élémentaire

Salle informatique

Préau

Autres

**Salle d'activités de la
chapelle**

Cours de récréation

Espaces extérieurs

Terrain polysports

**Terrain de foot devant la
MJC**

Les futurs animateurs

- 2 ATSEM de l'école maternelle (2 postes)
- 2 animatrices et la directrice de Familles Rurales (2 postes)
- 1 AVS de l'école élémentaire (1 poste)
- 1 agent de la médiathèque (1 poste incomplet)

Les recrutements sont en cours pour compléter l'équipe.

**Le groupe de
travail sur les
Rythmes
Scolaires**

Il est composé :

- de 3 élus
- de 2 représentants Familles Rurales
- de 2 représentants MJC
- d'un employé Familles Rurales
- d'un employé MJC
- de 2 directrices des écoles
- d'un représentant des parents d'élèves de l'école maternelle
- de 2 représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire
- d'un agent des services administratifs

Il étudie et analyse les diverses possibilités de mener à bien cette réforme depuis le mois de juin 2013 afin d'établir un Projet Éducatif Territorial.

Le Projet Educatif Territorial

La réforme prévoit une meilleure répartition des heures de classes afin de favoriser les rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant.

Les journées scolaires moins longues, dont les heures sont répercutées le mercredi matin, permettent aux communes d'organiser des activités PERI-EDUCATIVES à raison de 3 heures hebdomadaires.

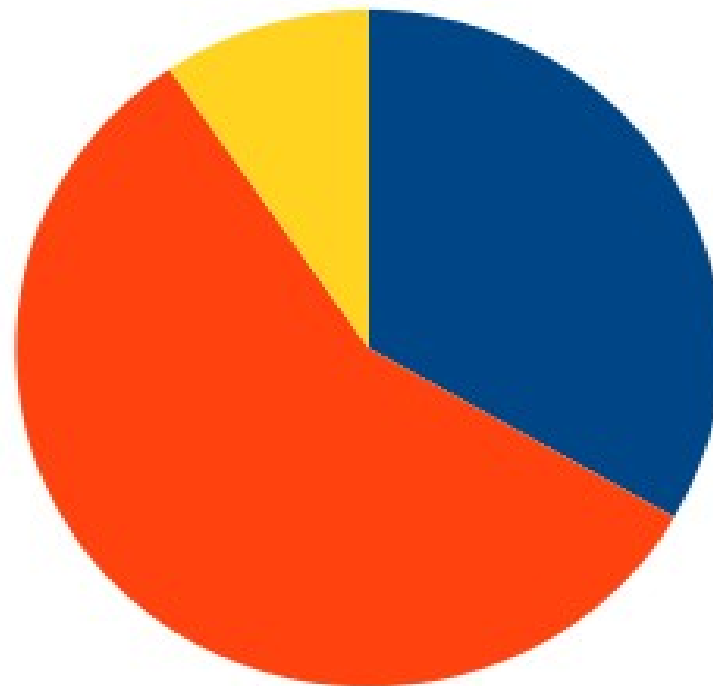
La réforme préconise des activités sportives, culturelles ou artistiques, des initiations à la citoyenneté ou des activités pédagogiques complémentaires aux temps d'enseignement, le but étant de contribuer à la curiosité intellectuelle de l'enfant et de renforcer le plaisir d'être à l'école.

Modèles d'organisation

Rappel de l'enquête faite auprès des parents :

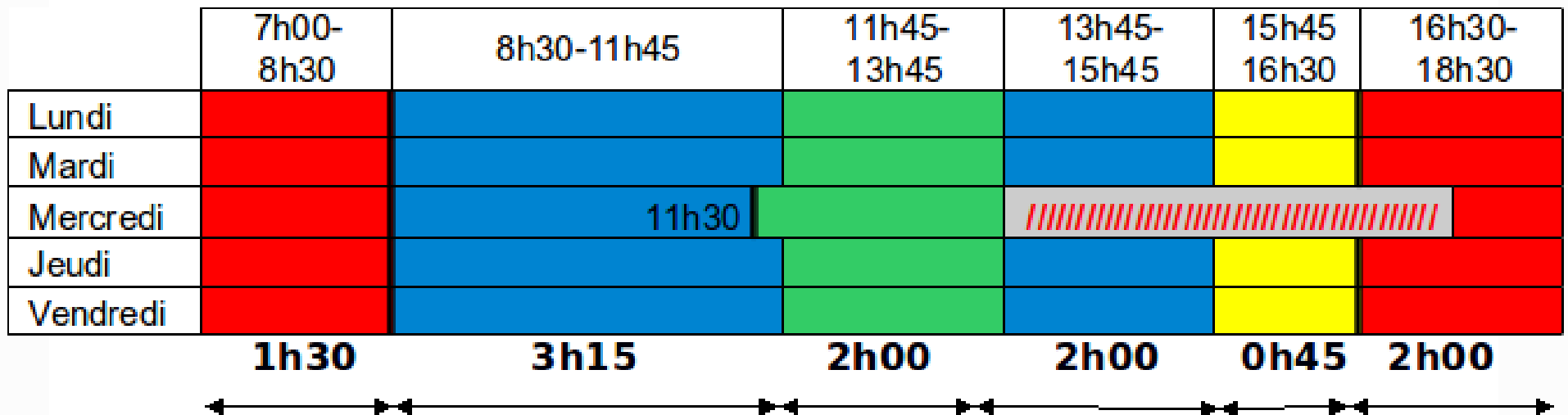
- Deux scénarios proposés :
 - Scénario 1 : 1h d'activité 3 soirs par semaine
 - Scénario 2 : 45 min d'activité chaque soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- 107 réponses sur 184 questionnaires distribués
- 10 % d'abstention
- 57 % pour le scénario 2
- 33 % pour le scénario 1

Scénarios choisis



- Scénario 1
- Scénario 2
- Abstentions

Scénario retenu (scénario 2)



- Temps scolaire 24h / semaine
- Temps péri-éducatif 3h (Commune)
- Temps périscolaire (Familles Rurales) ou temps famille
- Temps restauration (Familles Rurales) 2h/jour
- Accueil extrascolaire mercredi (MJC et/ou Familles Rurales)

TEMPS PERI-EDUCATIF

Scénario retenu

Temps activités :

- 3h / semaine
- 45 minutes / jour : les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Accueil péri-éducatif de 15h45 à 16h30
- Pas d'accueil péri-éducatif le mercredi

Avantages :

- Plage horaire identique pour les deux écoles

Inconvénients :

- Temps d'activité de 45 minutes (dont 15 minutes de transition)

Projets d'activités

Organisation école élémentaire (CM et CE) :

- Inscriptions à l'année
- Deux activités par trimestre
- Activités par cycle scolaire (groupe CM, groupe CE)
- Deux activités par semaine (lundi/jeudi et mardi/vendredi)

Organisation école maternelle et CP :

- Inscriptions à l'année
- Même animateur toute l'année
- Diverses activités pendant l'année
- Groupes par tranches d'âge

Activités proposées école élémentaire :

- Jardin pédagogique
- Sports intérieurs et extérieurs
- Activités manuelles
- Langues vivantes
- Lecture à la carte
- Citoyenneté : préparation au Conseil Municipal d'enfants

Activités envisagées école élémentaire :

- Initiation musicale
- Initiation théâtre
- Danse moderne jazz
- Cirque
- Cuisine
- Journalisme
- Jeux de société
- Langage des signes
- Relaxation
- Informatique

Ecole maternelle :

**L'animateur propose diverses activités chaque jour
parmis lesquels :**

- Jeux de société
- Activité manuelle
- Jeux d'intérieur et d'extérieur
- Contes et lecture
- Eveil musical
- Cuisine
- Initiation danse
- Gymnastique d'éveil (diplôme spécifique)

Budget Prévisionnel

Année 2014 (de septembre à décembre) :

Le budget prévisionnel est estimé à 18 000 € en dépenses pour 8 400 € en recettes, soit un coût à la charge de la collectivité de 9 600 €, ce qui représente 62 € par enfant.